

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 19 janvier 2012

Plateau de Saclay : les élus reprennent la main sur le projet d'aménagement

Lors du Conseil extraordinaire du mercredi 18 janvier 2012, les élus de la CAPS ont adopté à une très large majorité le protocole d'accord sur l'organisation de l'aménagement de la frange sud du Plateau de Saclay.

Depuis la mise en place de l'Etablissement public Paris- Saclay (EPPS), les élus de la CAPS avaient dénoncé la faiblesse de leur intégration dans un conseil d'administration ou les territoires impactés par les futurs projets d'aménagement n'étaient représentés qu'à la marge. Pour François LAMY, Président de la CAPS, *« ce protocole n'est qu'une première étape, qui va permettre de corriger les choses sur la forme en donnant plus de poids aux élus de la CAPS, qui seront les seuls à devoir rendre des comptes demain à leurs populations. »*

Le protocole d'accord, qui avait également été adopté lors du dernier Conseil d'Administration de l'EPPS, doit permettre que des décisions consensuelles soient prises au sein des différents comités opérationnels mis en place de manière paritaire entre représentants de l'Etat et élus de la CAPS. Ces décisions pourront ensuite être entérinées par le conseil d'administration de l'EPPS.

Pour François LAMY, la signature de ce protocole ne préjuge en rien des partis pris qui seront demain défendus en matière d'aménagement. *« Avec ce protocole, nous avons gommé les aspects les plus caricaturaux du fonctionnement de l'EPPS. Reste maintenant à se mettre d'accord sur des choix d'aménagement qui permettront de développer notre territoire, tout en garantissant à nos populations un cadre de vie agréable et une qualité de services publics à la hauteur des attentes. Je resterai donc vigilant quant à l'application de cet accord et au strict respect des réflexions en matière d'aménagement que les élus de la CAPS portent collectivement depuis de nombreuses années ».*

PJ : Protocole d'accord CAPS/EPPS